



# *Aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique*



**250€**

**POUR TOUT ACHAT D'UN VELO À ASSISTANCE  
ÉLECTRIQUE NEUF OU D'OCCASION ACHETÉ  
EN MAGASIN EN FRANCE.**

**[VALABLE ENTRE LE 1ER MAI ET LE 31 DECEMBRE 2021]**

Pour favoriser l'usage du vélo dans vos déplacements, la Communauté de communes du Genevois (CCG) instaure, du 1er mai au 31 décembre 2021, un dispositif d'aide\* à l'acquisition de vélos à assistance électrique (VAE). Ce dispositif est réservé aux seuls résidents des 17 communes de la CCG.

## Pour constituer mon dossier

1. JE ME RENDS SUR LE SITE [WWW.CC-GNEVOIS.FR](http://WWW.CC-GNEVOIS.FR)

2. JE TÉLÉCHARGE LE FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE VAE ET LA CONVENTION ET JE REMPLIS LES DOCUMENTS

3. JE JOINS LES PIÈCES JUSTIFICATIVES SUIVANTES :

- le **formulaire de demande** d'aide à l'acquisition d'un VAE complété et signé.
- l'engagement par une **attestation sur l'honneur** à ne percevoir qu'une seule aide et à ne pas revendre le VAE acheté avant trois ans, sous peine de devoir le restituer à la CCG.
- **les deux exemplaires de la convention** relative à l'attribution d'une aide financière VAE datés et signés (*à télécharger sur le site [www.cc-genevois.fr](http://www.cc-genevois.fr) à la rubrique : «vie pratique et services - vous déplacer - à vélo»*).
- **une copie de la facture d'achat du VAE** au nom du demandeur et datée entre le 1er mai et le 1er décembre 2021.
- **un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)** au nom du demandeur sur le compte duquel l'aide sera versée.
- **un justificatif de domicile** de moins de 3 mois.
- **une copie du certificat d'homologation** du VAE.

\* Aide cumulable avec le «bonus vélo» délivré par l'Etat.

**RENSEIGNEMENTS : [velo@cc-genevois.fr](mailto:velo@cc-genevois.fr) - [www.cc-genevois.fr](http://www.cc-genevois.fr)**



abonnez-vous à la newsletter de la Communauté de communes depuis notre site internet [www.cc-genevois.fr](http://www.cc-genevois.fr)